



Déclaration liminaire CAPL n°2 du 8 décembre 2015
Mouvement complémentaire de mutations au 1^{er} mars 2016

Monsieur le Président,

La CAPL de ce jour est convoquée dans le cadre du mouvement complémentaire de B ou plus exactement et principalement, dans le but d'entériner une déclinaison locale de l'adaptation des structures au réseau. Derrière cette appellation se cache à peine, une nouvelle mise en cause de nos services et nos missions. Localement, 88 % des mutations de la catégorie B correspondent à la mise en adéquation des effectifs avec les restructurations.

La DGFIP continue de subir de plein fouet les suppressions d'emplois (2130 en 2016 c'est-à-dire plus de 50 % du total des suppressions d'emplois frappant la Fonction Publique d'État alors que nous n'en représentons que 6 %). Pour l'Indre et Loire, ce seront 19 nouvelles suppressions d'emplois dont 9 de catégorie B.

Et nous savons pertinemment que la politique d'austérité dont notre direction générale est la principale victime, va continuer de se traduire par une réduction continue des effectifs et va nécessiter toujours plus de suppressions de services. Jusqu'où irez-vous ? Qu'allez-vous demander de plus aux agents ? De nouvelles simplifications qui ne sont que prétextes à de nouvelles suppressions ? Et quelles conséquences sur le quotidien des agents ? C'était déjà intolérable et vous nous proposez l'insupportable !

En droite ligne, l'administration s'attaque en profondeur au système régissant les mutations et les affectations pour les catégories A, B et C. Sans détailler les mesures annoncées (mouvements complémentaires A et B du 1^{er} mars 2017 supprimés; mouvement spécifique sur poste, pour les B uniquement, organisé au cours du dernier trimestre 2016 ; agents C stagiaires maintenus 3 ans dans leur direction et résidence de 1^{ère} affectation ; contrôleurs avec plus que 5 choix de spécialités au niveau de la demande de mutation nationale et nouveaux promus B (sortis de scolarité au 1/9/2016) maintenus dans leur « dominante Enfip » durant 3 ans ..etc.), le directeur général a affirmé que les mesures proposées ne sont pas une déréglementation mais une simple évolution pour éviter les excès du turn-over des agents et pourvoir les emplois vacants ! Mais nous le savons tous, c'est en recrutant à hauteur des besoins que l'on évite le turn-over et que l'on comble les postes vacants. C'est loin d'être le cas depuis plus de 10 ans.

Les organisations syndicales dénoncent cette mobilité forcée et la stabilité imposée et les agents en votant massivement la pétition relative à cette refonte ne s'y sont pas trompés !

Les élus de la CGT Finances Publiques d'Indre et Loire voteront contre le mouvement proposé, qui ne répond aucunement au besoin de notre réseau en Indre et Loire et qui n'est qu'une énième conséquence d'une politique gouvernementale que nous refusons de cautionner.

Que dire de ce projet de mouvement qui ne considèrent pas les 8,7 emplois vacants au titre des rompus ? Que dire des 2 emplois gelés sur Loches ? Que dire des 2 emplois notés vacants à TBO pour lesquels aucune affectation n'est prévue alors que les demandes existent ? Que dire de ce mouvement complémentaire, qui une fois effectué laissera dès les affectations 19,3 emplois vacants ?

La CGT Finances Publique continue de revendiquer l'abandon de la démarche stratégique et de l'adaptation des structures au réseau, le maintien du maillage territorial et l'implantation des services actuels. Nous exigeons donc l'arrêt des suppressions d'emploi et des restrictions budgétaires pour continuer à effectuer l'ensemble de nos missions de manière totalement satisfaisante.